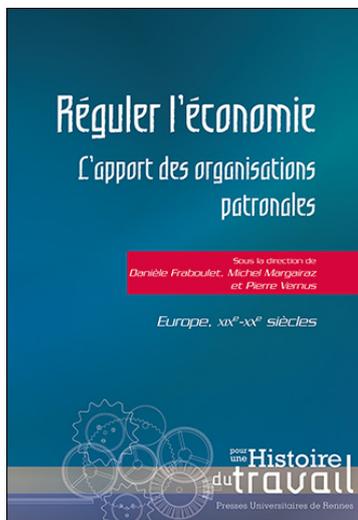


Danièle Fraboulet, Michel Margairaz et Pierre Vernus (dir.), *Réguler l'économie. L'apport des organisations patronales. Europe, XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire du travail », 2016, 360 p.

Marie-Emmanuelle Chessel



Cet ouvrage clôt un cycle et mérite à cet égard toute notre attention. En effet, c'est le dernier livre issu d'un programme de recherche international et interdisciplinaire consacré aux organisations patronales en Europe¹. Les précédents ouvrages – publiés paradoxalement, comme celui-ci, dans une collection consacrée à l'histoire du travail – ont d'abord permis de montrer l'importance, surtout à l'échelle locale et régionale, des organisations nées dès le premier XIX^e siècle. Renouvelant l'historiographie en la matière, ils ont contribué à mettre au jour de multiples organisations pas ou peu connues, à différentes échelles. Ils ont ainsi montré la diversité de ces organisations, notamment en termes de taille, de fonction et d'idéologie. Dans la même veine, *Réguler l'économie* se centre sur la manière dont ces organisations ont contribué à façonner les marchés et à mettre en place des règles de fonctionnement de l'économie.

Comme les autres ouvrages, celui-ci est collectif : il rassemble trente contributeurs et vingt-huit articles, si l'on prend en compte les introductions, les conclusions et les témoignages. Le lecteur commencera sans doute sa lecture par les introductions et les conclusions qui, bien problématisées, proposent des clés de lecture d'un ensemble foisonnant. De même, l'index des institutions est bienvenu pour s'y retrouver entre la Société industrielle de Mulhouse et le cartel des peigneurs de laine de Roubaix-Tourcoing, entre l'Association italienne des hôteliers et l'Association générale des

¹ Danièle Fraboulet et Pierre Vernus (dir.), *Genèse des organisations patronales en Europe (19^e-20^e siècles)*, Rennes, PUR, 2012 ; Danièle Fraboulet, Clotilde Druelle-Korn et Pierre Vernus (dir.), *Les organisations patronales et la sphère publique. Europe XIX^e et XX^e siècles*, Rennes, PUR, 2013 ; Danièle Fraboulet, Cédric Humair et Pierre Vernus (dir.), *Coopérer, négocier, s'affronter. Les organisations patronales et leurs relations avec les autres organisations collectives*, Rennes, PUR, 2014. Voir aussi Danièle Fraboulet, Andrea M. Locatelli et Paolo Tedeschi (dir.), *Historical and International Comparison of Business Interest Associations (19th-20th Centuries)*, Bruxelles, Peter Lang, 2013.

producteurs de blé, pour ne citer que quelques exemples pris au hasard.

Le cadre des organisations considérées dans l'étude est assez souple. Tous les membres ne sont pas nécessairement des « patrons ». Ainsi certaines organisations, comme la Confédération générale des vignerons, comprennent des « propriétaires fonciers grands et petits, [des] fermiers, [des] métayers, [des] travailleurs agricoles, [des] négociants et les membres d'autres professions » (p. 273). Certains des patrons de ces organisations, comme chez les fondeurs, se présentent parfois comme d'anciens ouvriers. Par ailleurs, quelques organisations patronales sont présentées comme des « sociétés savantes » (la Société industrielle de Mulhouse) ou des « cartels ». Certains organismes ne sont pas des auto-organisations de patrons mais plutôt des institutions créées par l'État (comme le Conseil supérieur des banques en Espagne). Quoi qu'il en soit, tous ces exemples démontrent bien que « l'individualisme des industriels tient du mythe » (p. 64).

L'ouvrage nous apporte une réflexion de méthode, des éléments sur l'étude du répertoire d'action des organisations patronales et une réflexion sur le rapport des patrons au politique.

Le premier apport concerne des choix méthodologiques robustes. Comme les autres ouvrages, ce livre insiste sur la longue durée et il favorise le dialogue entre historiens modernistes et contemporanéistes. Dans le domaine étudié, la prise en compte des travaux fondateurs de Jean-Pierre Hirsch et de ses continuateurs sur la contribution des organisations patronales à la construction des marchés, dès le XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle, permet de resituer les organisations du XX^e siècle dans une continuité, plutôt que de postuler, comme souvent, une rupture². Comme dans d'autres historiographies – par exemple l'histoire de la consommation –, les historiens modernistes peuvent être considérés comme pionniers et leurs approches épistémologiques influencent fortement les contemporanéistes du second XX^e siècle³. Le deuxième choix de méthode est celui de la comparaison internationale qui permet ici de conclure – paradoxalement – à l'absence de spécificités nationales, plutôt que de postuler des diversités nationales *a priori*. Enfin, le troisième choix de méthodes concerne l'articulation des discours et des pratiques, dans une tradition d'histoire économique et sociale. Ainsi les arguments étudiés sont resitués dans l'arène où ils sont utilisés. Dans le cas du travail des enfants, les arguments moraux sont utilisés au parlement, tandis que les arguments économiques sont choisis lorsque les patrons discutent entre eux. Les discours peuvent être à géométrie variable selon que les patrons s'adressent aux ouvriers ou aux concurrents. Ils peuvent être en contradiction avec les pratiques, comme dans l'exemple des patrons allemands des années 1950 à l'instar de beaucoup d'autres qui défendent l'économie libérale de marché mais pratiquent les cartels. Ces choix de méthode ont des conséquences sur les résultats de l'ouvrage.

Le deuxième apport concerne le répertoire d'action des organisations patronales, en

² Jean-Pierre Hirsch, *Les deux rêves du commerce. Entreprise et institution dans la région lilloise, 1780-1860*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1991.

³ Frank Trentmann, *Empire of Things: How We Became a World of Consumers from the Fifteenth Century to the Twenty-First*, Londres, Allen Lane, 2016.

particulier dans la régulation des marchés. L'ouvrage montre que les organisations patronales peuvent avoir un rôle central dans la définition de la qualité des produits, dans l'organisation d'arbitrages entre industriels ou négociants⁴, dans la fixation des prix et des tarifs, dans la genèse de normes (qu'elles soient internes ou coproduites avec l'État). Elles rassemblent ou maîtrisent l'information (notamment dans le cas des cartels). Dans plusieurs cas, la récolte d'informations statistiques est une fonction centrale, qui permet des négociations avec l'État. C'est le cas pour les grands magasins qui récoltent « de précieuses informations statistiques sur la consommation », ou chez les assureurs qui récoltent des statistiques concernant les accidents chez les industriels. Dans ce cas comme dans d'autres, les organisations patronales, dont certaines embauchent des techniciens ou des économistes, peuvent avoir un rôle d'expertise. Enfin, certaines organisations patronales empruntent des modes d'action à d'autres univers. Elles peuvent ainsi se faire banquiers pour développer le crédit : ce sont des industriels du meuble et de l'électroménager qui ont contribué à créer les deux grands établissements financiers d'après-guerre, la Sofinco (1951) et le Cetelem (1953). Elles peuvent aussi emprunter des modes d'organisation au monde politique en mettant en place des « constitutions » et des institutions de type exécutif, législatif et judiciaire (dans le cas du cartel des peigneurs de laine). Elles peuvent enfin emprunter indirectement des pratiques qui ressemblent à celles d'autres professions dans un processus de professionnalisation. Celui-ci se traduit notamment par la mise en place de règles internes, la régulation des entrants et des sortants, ou encore l'appel à l'État pour obtenir une reconnaissance. D'une manière plus générale on pourrait dire que ces organisations organisent la concurrence *via* « un processus collectif et outillé⁵ ».

Le troisième et dernier apport de l'ouvrage concerne les liens entre patrons et politique. Le livre aborde des questions qui intéressent les spécialistes de science politique – dont certains étudient les patrons⁶. Le livre fourmille d'exemples de luttes entre patrons pour représenter légitimement les autres, ou d'organisations en concurrence. Ainsi « la bataille autour du commerce de la vente au détail opposa surtout les organisations d'entrepreneurs elles-mêmes les unes aux autres ». Dans l'agriculture, notamment en Espagne, les intérêts contradictoires s'affichent au grand jour. L'ouvrage montre comment ces organisations participent néanmoins, dans de nombreux cas, à la genèse des lois – qu'elles les soutiennent ou qu'elles les combattent. Elles discutent de leur application ou de leur non-application. Dans certains cas, comme à la Confédération générale des vignerons, l'organisation paie des agents pour lutter contre les fraudeurs et ces agents sont par la suite placés directement sous l'autorité du ministère de l'Agriculture. La contribution peut passer, comme dans le cas des associations patronales sidérurgiques italiennes, par la rédaction de clauses techniques renforçant leurs propres intérêts. Là encore, la question de l'expertise est centrale. Dans les différents cas où les organisations font

⁴ Claire Lemercier, *Un modèle français de jugement des pairs. Les tribunaux de commerce, 1790-1880*, mémoire inédit d'HDR, histoire, université Paris VIII Vincennes-Saint Denis, 2012. Consultable sur HAL <tel-00685544>

⁵ Patrick Castel, Léonie Hénaut, Emmanuelle Marchal (dir.), *Faire la concurrence. Retour sur un phénomène social et économique*, Paris, Presses des Mines, 2016, p. 14.

⁶ Michel Offerlé, *Les patrons des patrons. Histoire du Medef*, Paris, Odile Jacob, 2013 ; Yohann Morival, *Les Europes du patronat. L'enjeu « Europe » dans les organisations patronales françaises depuis 1948*, thèse de doctorat, science politique, ENS-EHESS, 2015.

du lobbying, leur activisme est impressionnant, à l'image de l'Association générale des producteurs de blé « revendiquant, proposant, réclamant, se plaignant, luttant, attaquant en justice, écrivant aux parlementaires, rencontrant les ministres, informant ses adhérents » dans la France de l'entre-deux-guerres (p. 282).

La richesse de l'ouvrage ne met pas fin à la recherche, fort heureusement : les auteurs proposent de continuer à étudier les organisations patronales en élargissant la comparaison internationale à d'autres espaces (Inde, Japon), en travaillant sur les « réseaux » d'hommes et d'organisations, en élargissant encore la chronologie. On ne pourrait que les inciter à poursuivre en suivant aussi quelques pistes prometteuses suggérées dans l'ouvrage, par exemple étudier le rôle de telles organisations dans le traitement de questions éthiques et religieuses ou la sociabilité des élites, et approfondir le dialogue avec les autres sciences sociales, en particulier la sociologie économique.